Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20261012-D2026_10_12_15-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procuration : 4
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 05/10/2026
Affichage en date du : 05/10/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le douze octobre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Christophe ENAULT qui a donné procuration à M. Arnaud RECHER, Mme Julia JORDAN à Mme Estelle DERRIEN, M. Thierry RATEAU à M. Sylvain ROUDAUT, et M. Emmanuel SAVALLI à M. Franck NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Grégoire ARMAND

N° **2026-10-12-15**

Objet : **Soutien à la création du spectacle « Au bord ! À bord ! » de la compagnie « Théâtre à Molette »**

Rapporteur : Audrey CAMPOS

Vu l'article 1-2 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, permettant aux entreprises de spectacles vivants d'être subventionnées par l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics dans le cadre de conventions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention de résidence de création entre la Ville de Plouzané, l'école Kroas Saliou et la compagnie « Théâtre à Molette », annexé à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget communal ;

Vu l'avis favorable de la commission « Dynamisme et attractivité de la vie locale » en date du 30 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20261012-D2026_10_12_15-DE

Mme Audrey CAMPOS, Adjointe au Maire en charge des affaires culturelles et du patrimoine, rappelle à l'assemblée que la programmation de la saison culturelle municipale s'appuie sur les spécificités du territoire de la Ville, notamment sur la présence d'artistes locaux et des acteurs scientifiques du Technopôle.

Dans ce contexte, et plus particulièrement dans le cadre du temps fort « Arts et Sciences » organisé en février, la Ville souhaite soutenir les artistes et scientifiques du territoire et, plus spécifiquement, la compagnie « Théâtre à Molette » dans le cadre de sa nouvelle création intitulée « Au bord ! À bord ! ».

Ce projet, porté par Olivier MANEVAL, directeur artistique de la compagnie « Théâtre à Molette », associe des professionnels issus d'horizons différents : des scientifiques d'Ifremer, une danseuse, une musicienne, une interprète en langue des signes ainsi que des artistes intervenant en tant que regards extérieurs. À travers ce spectacle, la compagnie souhaite sensibiliser les jeunes générations au vivant et aux paysages, y compris les plus éloignés, tels que le fjord groenlandais du Scoresby Sund, sur lequel ont notamment travaillé Clara LEVY et Samuel TOUCANE, scientifiques à Ifremer. Dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Océan-Climat PATATRAS, ceux-ci travaillent notamment sur les causes de la fonte accélérée et de grande ampleur de la calotte glaciaire, ainsi que sur ses évolutions passées et futures.

Au cours de la saison 2025-2026, la collectivité a accompagné la création de ce spectacle. Les artistes et scientifiques ont ainsi travaillé une première fois au Centre culturel du 1er au 10 septembre 2025, puis du 16 au 20 mars 2026 à l'école Sainte-Anne de Plouzané.

Ce projet s'inscrit également dans les actions d'éducation artistique et culturelle menées par la Ville. Olivier MANEVAL et Clara LEVY sont notamment intervenus auprès de classes élémentaires afin de présenter leur projet et leurs métiers. Plusieurs temps de restitution ont également été proposés au cours de ces périodes de travail.

Pour la saison 2026-2027, plusieurs temps de résidence, de représentation et de rencontre sont prévus avec la compagnie « Théâtre à Molette » :

- **Du 19 au 23 octobre 2026 : résidence de création à l'école Kroas Saliou.**
  Le projet de convention annexé à la présente délibération précise les modalités d'accueil et de partenariat entre l'école Kroas Saliou, la Ville de Plouzané et la compagnie « Théâtre à Molette ».
- **Du 18 au 20 février 2027 : présentation du spectacle dans le cadre du temps fort « Arts et Sciences ».**
  - **Jeudi 18 février :** représentation à destination de quatre classes des écoles privées à l'école Sainte-Anne, accompagnée d'interventions d'un artiste et d'un scientifique dans les classes ;
  - **Vendredi 19 février :** représentation à destination de quatre classes des écoles publiques à l'école Kroas Saliou, accompagnée d'interventions d'un artiste et d'un scientifique dans les classes ;
  - **Samedi 20 février :** représentation tout public.
- **Mercredi 3 février 2027 :** « Café-discut » autour de la création artistique et scientifique du spectacle « Au bord ! A bord ! ».

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20261012-D2026_10_12_15-DE

En contrepartie de ce partenariat et de l'accompagnement de la Ville dans le cadre de cette création, les trois représentations programmées en février 2027 bénéficieront d'une **réduction de 28 % sur le coût du spectacle facturé à la Ville**. Les différentes interventions et rencontres organisées en 2026 et 2027 seront, quant à elles, réalisées à titre gracieux.

Dans le cadre de ce partenariat et afin de poursuivre l'accompagnement de cette création artistique et scientifique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une participation financière de **1 000 €** à la compagnie « Théâtre à Molette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** l'attribution d'une participation financière de **1 000 €** à la compagnie « Théâtre à Molette » pour soutenir la création du spectacle « Au bord ! A bord ! » ;
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la résidence de création à l'école Kroas Saliou du 19 au 23 octobre 2026 ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ***PRÉCISE*** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, chapitre 338, ligne 611 « Prestations de services » du service « Culture-animation ».

Le secrétaire de séance,

Grégoire ARMAND

MAIRIE DE PLOUZANÉ
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 13 octobre 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT